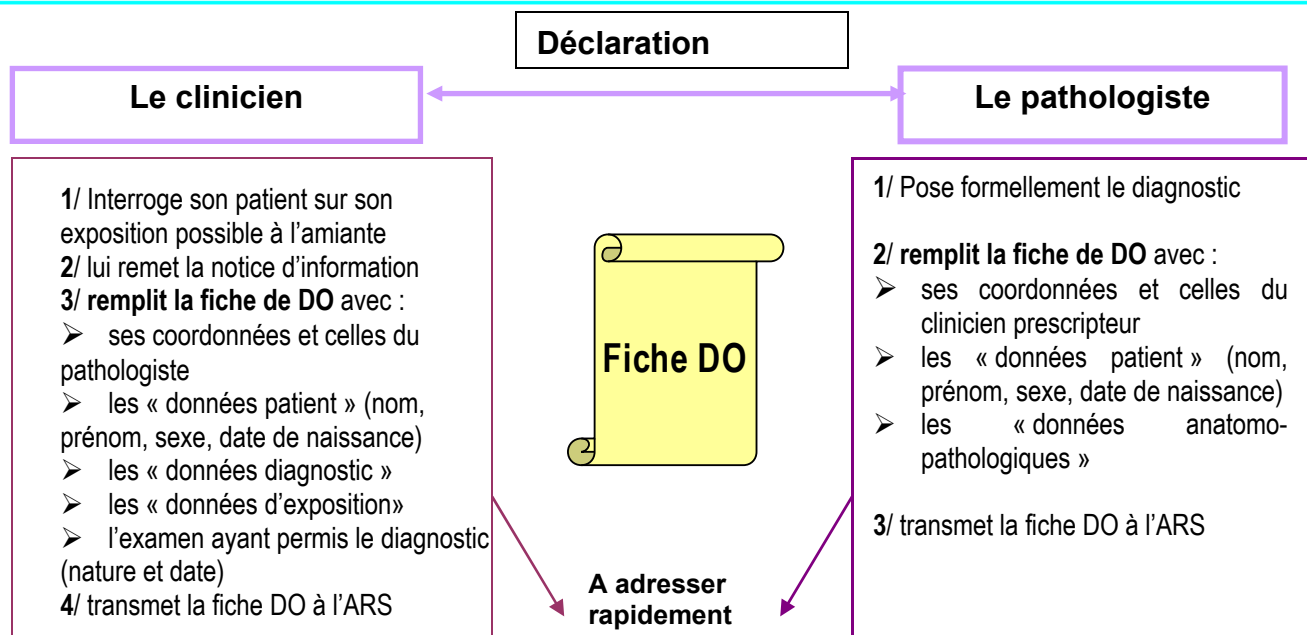


Mise en place de la Déclaration Obligatoire des Mésothéliomes

Phase pilote du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011

Notification à l'Agence régionale de santé (ARS-CVGS) de :

- **tout nouveau cas** de mésothéliome, **quelle que soit sa localisation anatomique** (plèvre, péritoine, péricarde, vaginale testiculaire, siège autre ou non précisé)
- **diagnostiqué dans une structure** (hospitalière, libérale) **implantée en Lorraine**,
- à partir d'un examen d'anatomie pathologique (AP) ou à partir d'une expertise « clinique » reposant sur la clinique et/ou la radiologie, notamment en l'absence d'examen AP ou de confirmation histologique.



Au médecin de l'ARS-CVGS (cellule de veille et gestion des alertes sanitaires)

par fax au 03 83 39 29 73

OU par courrier sous pli confidentiel avec mention « secret médical » :

Agence régionale de santé - CVGS, A l'attention du Dr Donnard, en charge des maladies à DO

Immeuble Les Thiers, 4 rue Doyon, CS 80074, 54000 Nancy Cedex

Où obtenir les documents nécessaires à la notification ?

- La fiche de DO et la notice d'information individuelle du patient vous ont été transmises par courrier par l'Institut de Veille sanitaire. Elles peuvent être photocopiées.
- Vous pouvez également vous procurer des exemplaires auprès de l'ARS - CVGS par mail : ars-lorraine-cvgs@ars.sante.fr ou par téléphone : 03 83 39 28 72
- Vous pouvez également télécharger ces documents sur le site du réseau oncolor

Rappel des objectifs de la DO mésothéliome

- Obtenir l'exhaustivité des cas de mésothéliome (tous sites anatomiques) afin de renforcer la surveillance épidémiologique
- Mieux identifier les cas survenant en dehors d'une exposition professionnelle à l'amiante afin de permettre d'orienter rapidement les mesures de santé publique
- Renforcer la reconnaissance des maladies professionnelles liées à l'amiante

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre :

- Dr Laurence Chérié-Challine, coordonateur du projet au DST- InVS : l.cheriechalline@invs.sante.fr - Tel. : 01 55 12 54 15
- Dr Jean-François Donnard, en charge des maladies à DO à l'ARS-CVGS : jean-francois.donnard@ars.sante.fr - Tel. : 03 83 39 28 64

Nous vous remercions vivement pour votre collaboration.